

Zeitschrift:	Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz
Herausgeber:	Schweizer Film
Band:	- (1935)
Heft:	36
Register:	Handelsregister = Registre du commerce = Registro di commercio

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GROSSES RECETTES ASSURÉES

FERNANDEL

et MARGUERITE MORENO

dans Jim, La Houlette

COMPTOIR CINÉMATOGRAPHIQUE GENÈVE

Téléphone 24-282

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Cconcerne les films :

Abyssinie (film Mittelholzer), Bout de Chou, La coqueluche de ces dames, Le nouveau Gulliver, Les hommes traqués, Malheur aux vaincus, Au pays des Soviets, J'te dis qu'elle t'a fait de l'œil, La famille Pont-Biquet, Les époux célébataires, Le retour de Bull Dog Drummond, Menaces, Quand la vie était belle, Ferdinand le noceur.

Vu le préavis de la Commission cantonale de contrôle des films,

vu les dispositions de l'art 15 nouveau de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 octobre 1927 sur les cinématographes et les dépôts de films,

décide :

1. Le film documentaire intitulé *Un pays des Soviets*, relatif au séjour en URSS, des déléguations ouvrières internationales en mai 1935 — production Sovyuz cincéchronique — présenté à la Commission de contrôle le 9 octobre courant.

peut être autorisé aux conditions suivantes :

a) suppression de deux sous-titres :
Ire partie : « Quand je retournerai dans mon pays, je dirai la vérité pour répondre aux mensonges et aux agressions de la presse capitaliste. »

6me partie : « Au revoir, pays des Soviets ! Au revoir, notre patrie prolétarienne ! » b) suppression de la sonorisation musicale et parée, le film étant projeté « muet » — comme l'Association suisse des amis de l'U.R.S.S. l'a demandé ;

c) interdiction de commenter le film, comme aussi de le présenter à l'occasion d'une conférence quelconque, ou d'une réunion à caractère politique ;

d) observation stricte des lois et règlements sur la matière, notamment des articles 1 et 32 de l'arrêté du 4 octobre 1927 sur les cinématographes.

2. Toute infraction aux conditions qui précèdent entraînera le retrait immédiat de l'autorisation et des poursuites conformément aux articles 19 et suivants de l'arrêté précité.

Le film de Mittelholzer, *Abyssinie*, peut être autorisé sans réserves. Toutefois, la présentation de ce film aux enfants ne peut être permise qu'à près suppression de deux scènes :

1. Opération de la circoïnaison.

2. Danse de jeunes femmes entièrement nues (un peu avant la fin).

Le film *Malheur aux vaincus* ne peut en aucun cas être autorisé en faveur des enfants, en raison de certaines scènes impressionnantes.

Les films ci-après ne peuvent être autorisés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police :

Bout de Chou, Le nouveau Gulliver, Les hommes traqués, Menaces, Ferdinand le noceur.

L'interdiction d'admission des jeunes gens âgés de moins de 18 ans révolus est étendue à l'égard des films ci-après :

J'te dis qu'elle t'a fait de l'œil, La coqueluche de ces dames, La famille Pont-Biquet, Le retour de Bull Dog Drummond, Les époux célébataires, Quand la vie était belle.

Le chef du Département : BAUP.

* * *

Le Département de justice et police du canton de Genève nous communique :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission cantonale de contrôle des films :

Les films suivants sont autorisés sans réserve : Le cabochard, Horizons nouveaux, Retour à la nature, La veuve joyeuse, Furié noire.

Le film *Ferdinand le noceur* est à interdire. Le thème graveux est développé de telle manière que le film attente sans conteste à la morale. Dialogues salaces. Scènes de maison publique et de bas dévergondage.

* * *

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique :

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission de censure de notre canton a décidé, en date du 21 octobre et après visionnement, de refuser les films suivants :

Parlez-moi d'amour, Crime sans passion, Pensées Minos, Dames, Le bonheur, Les voleurs de Bagdad.

Verwertungsanzeige

Im Auftrag des Betreibungsamt Lüfingen (Zürich) bringt die unterzeichnete Amtsstell-Samslag, den 16. November 1935, nachmittags 3 Uhr, im Gasthaus zum „Freischütz“, Niederurnen, auf i. Betreibungsrechtliche Versteigerung:

eine Tonfilm-Apparatur „Ernemann 1“

gebraucht, mit Tonkopf, Vorverstärker, Hauptverstärker, zwei Lautsprechern mit Transformator (einer mit Zusatzgerät „Philips“), Grammophonformat Pic-up, zwei Schaltgeräten, 1 Dynamomaschine, Leinwand und Vorhänge.

Zuschlag gegen Barzahlung.

Befr. eventueller vorheriger Besichtigung wende man sich an das Betreibungsamt Niederurnen (Glarus).

Niederurnen, den 28. Oktober 1935.

Betreibungsamt Niederurnen.

Kleines bis mittleres

KINO

zu pachten gesucht

Deutsche Schweiz. Auch Sonntagskino, evtl. renovationsbedürftig.

Ausführliche Offerten an H. K., Schweizer-Film-Suisse, Lausanne.

Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— Kinematograph, — 30. September, « Forum Cineton A.-G. », in Zürich (S. H. A. B. Nr. 83 vom 11. April 1934, Seite 957), Betrieb von Kinematographen-Theater, Kino- und Variété-Aufführungen. Durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre vom 19. September 1935 hat die Gesellschaft aufgelöst; sie tritt in Liquidation. Die Durchführung der Liquidation erfolgt unter der Firma Forum Cineton A.-G. in Lüg, durch den alleinigen Liquidator Rudolf Fechter, Kaufmann, von Basel, in Arlesheim. Dessen bisherige Prokura ist damit erloschen. Erloschen sind ferner die Unterschriften der Verwaltungsratsmitglieder Richard Rosenthal, Rudolf Rosenthal, Robert Rosenthal, Louis Königsbacher und Walter U. Vogt.

— 2. oktober. La raison suivante est radiée d'office ensuite de faillite : Armand Guidoux, à Lausanne, exploitation d'un cinématographe (F. o. s. du c. du 17 décembre 1934).

— 3 octobre. La société en nom collectif Bardet & Chappuis, à Vevey, exploitation du cinématographe « Sélect » (F. o. s. du c. du 23 novembre 1932, No 257, page 2377), est radiée d'office ensuite de faillite.

— 7 octobre. La ditta Wilhelm Hoyler, a Cademario, esercizio del Kurhaus Cademario (F. o. s. di c. des 1° ottobre 1932, No 230, 2319), viene cancellata per cessione di azienda.

— 7 octobre. Titolare della ditta Hermann Friederich, a Cademario, è Hermann Friederich, di Wilhelms, germanico, dimessiello a Cademario. Esercizio del Kurhaus Cademario.

— Lichtspieltheater, — 9. Oktober. Inhaber der Firma Arthur Mutz, in Basel, ist Arthur Mutz-Wagner, von und in Basel, Betrieb eines Lichtspieltheaters. Obere Rebgasse 28.

— 10. Oktober. Capitol-Theater Aktiengesellschaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 199 vom 26. August 1932, Seite 2054). Hans Sutz ist aus dem Verwaltungsrat und der Direktion ausgeschieden; seine Unterschrift ist erloschen. Neu wurden in den Verwaltungsrat gewählt Dr. Richard Frankfurter, Rechtsanwalt, deutscher Reichsangehöriger, in Zürich; Eugen Brandenburger, Kaufmann, von Brunnadern (St. Gallen), in Wil (St. Gallen) und Albert Besse, Direktor, von und in Basel. Die Verwaltungsratsmitglieder führen Kollektivunterschrift je zu zweien.

— 10. Oktober. Schweizer Schul- & Volkskino, Gemeinnütziges Zentralinstitut für Filmwesen, Genossenschaft mit Sitz in Bern (S. H. A. B. Nr. 134 vom 13. Juni 1931, Seite 1292). Aus dem Leitungsausschuss ist Dr. Arnold Schrag ausgeschieden; seine Unterschrift ist erloschen. Eine Erstwahl hat nicht stattgefunden.

— Cinematographe, — 14. octobre. Dans son assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 octobre 1935, dont procès-verbal authentique a été dressé par Me Pierre Carteret, notaire à Genève, la Société Cinématographique du Grand Cinéma, société anonyme établie à Genève (F. o. s. du c. du 11 novembre 1929, page 2240), a modifié sa raison sociale en : Rio S. A., la salle cinématographique qu'elle exploite à Genève, rue de Venise, No 42, étant actuellement connue sous le nom de « Rio ». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le bâtiment actuel sera rasé et remplacé par une construction comportant une salle de spectacles avec accessoires (vestiaires, foyers, etc.) et des magasins.

La salle sera aménagée pour les concerts, le théâtre, le cinéma et les expositions, telles que le Salon d'horlogerie. A cet effet, le plancher du parterre sera mobile; il pourra être relevé au niveau du podium.

La salle aura un parterre et une galerie de façade. Mille sièges, spacieux et confortables sont prévus d'où l'on verra et entendra tout.

Si les prévisions se réalisent, les travaux pourraient commencer au printemps prochain, pour permettre l'ouverture de la nouvelle salle vers le 15 novembre 1936.

Comme par le passé, M. Ch. Augsburger restera le directeur du Théâtre et exploitera ainsi une troisième salle obscure et sombre.

— Le consortium qui doit reprendre l'exploitation en sonore de l'ex-Apollo, envisagerait la réouverture de cette salle pour le 15 septembre 1936.

— Un cafetier vient d'obtenir de l'Etat l'autorisation de transformer son établissement en cinéma-brasserie. Selon certains bruits, la Commune chercherait à le dissuader de mettre ce projet à exécution.

En quoi elle a parfaitement raison. Si les divers projets énoncés sont mis à exécution, nous serions dotés, à l'avenir, de huit cinémas sonores pour une population dépassant de peu trente mille âmes !

— Comme de coutume, les Galas Karsenty annoncent pour la saison d'hiver une série de beaux spectacles. Parmi les artistes qui y figureront, signalons Mme Betty Dausmond, MM. Aquitapace, Jacques Baumer, Jean Max, Jean Worms et Jean Servais, qui ne sont pas des inconnus pour les habitués du cinéma.

Motiers

Une belle œuvre pour les gosses.

Poursuivant son œuvre utile et désintéressée, le Cinéma scolaire a offert dimanche 29 septembre un programme qui a été fort goûté. Il comprendra des films instructifs d'une belle tenue artistique.

Les comptes des cinq dernières séances ont été vérifiés par M. le pasteur Sandoz, sur demande de M. André. A ce jour, 1521 personnes (adultes et enfants) ont assisté aux séances qui ont laissé un bénéfice de Fr. 313.80 soit Fr. 108.20 à la Commune (droit de timbre) et Fr. 235.60 aux fonds des cours scolaires Motiers-Boveresse et quelques œuvres d'utilité publique. Le cinéma scolaire ne donnera qu'un nombre très restreint de séances pour tenir compte des nombreuses manifestations locales.

Kino-Bestuhlung

ca 50 Stück, gebraucht, jedoch gut erhalten, zu kaufen gesucht. Eventl. auch in kleineren Posten. Offerten an

W. Düscher, zum „Wilden Mann“, Ins-Anet (Bern).

La Chaux-de-Fonds

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans le numéro 34 du « Schweizer-Film-Suisse », notre Théâtre est appelé à disparaître pour faire place à un établissement moderne.

Les pourparlers engagés entre Musica (société créée en vue de la construction d'une salle de concerts), la Société du Théâtre et la Compagnie générale du cinéma, sont aujourd'hui assez avancés pour qu'on puisse annoncer leur aboutissement.

Un plan provisoire a été déposé au Département des Travaux publics. Sitôt l'autorisation provisoire obtenue, les plans définitifs seraient élaborés, le devis établi et les conventions passées entre les divers intéressés.